

Lettre de Marguerite d'Autriche aux gouverneurs et jurés de la ville de Besançon (lettre du 28 mai 1519 foliotée 26 bis)

Recto de la lettre

Marguerite archiduchesse d'Austrie ducesse
et contesse de Bourgogne douarere de Savoie etc

Tres chiers et bien amez. Nous avons receu voz lettres du XVII^e de ce mois tendans a deux fins

l'une de rescinder l'appoinetement que environ a huit mois a este fait par les heritiers de feu maistre Pierre six solz avec le conte Guillame de Fustemberg et demandez sur ce nostre avis comme vostre gardienne. L'autre de prorogier le terme qu'avoit este pris sur le fait des limites de nostre conte de Bourgomgne et vostre cite a tel temps que bon nous sembleroit attendu

les causes contenues en vosdites lettres

Sur quoy pour responce vous avertissons quant au premier point que comme contesse de Bourgogne

et gardienne de la cité de Besançon vous vouldrions faire toute faveur confort assistance et adresse en toutes choses licites et raisonnables comme par la dicte gardienneté sommes tenue a tant memes puisque cedit appoinctement a este fait et passé en si bonne compagnie selon le contenu de vosdites lettres. Ne voyons moien de tendre a la rescision d'icelle sans ouyr partie et mettre l'affaire en justice a l'administraction de laquelle tiendrons volontiers main de nostre pouvoir. Mais considere le personnaige a cuy avez afaire nous ramenons a double que en ce faisant ne s'en ensuyve quelque brouille ou trouble qui nous desplairroit et devez avoir regard pour le bien de vostre cite et des manans et habitans d'icelle. Combien que de nostre part ne trouverez faulte d'accomplir ce a quoy par raison serons tenue.

Et quant a l'autre second et dernier point vous signiffions que pour vous complaire sommes contente sans prejudice de noz droiz proroguer ledit terme a tel temps convenable qu'il sera conclut entre vous et noz commis ausquelz ordonnois par noz lettres d'ainsi le faire.

A tant très chiers et bien amez Notre Seigneur soit garde de vous. Escript a Bruxelles le XVIII^e de may XV C XIX

Signé : Marguerite
Signé : Des Barres

Verso de la lettre

A noz tres chiers et bien amez
les gouverneurs et jurez de la
cité de Besançon

28 mai 1519
Lettre de l'archiduchesse

Marguerite notifiant
à la municipalité son
consentement à la une
prorogation désirée
pour le jugement du
procès des limites
d'entre le comté de
Bourgogne et la
ville de Besançon